

**Délibération n° 20260018**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	15
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
15	0	0

**Date de convocation**  
**16 mars 2026**

Département  
-----  
Arrondissement  
-----  
Commune de **VIELMUR SUR AGOUT**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le 28/03/2026  
ID : 081-218103158-20260320-D\_2026\_0018-DE



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de VIELMUR SUR AGOUT**

**Séance du Vendredi 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain Milhau, Maire.

**Présents** : Argoud Julie, Duthoit Christine, Gayraud Alain, Karine Françon, Jasottes Aurélie, Laffond Mathieu, Lafon Corine, Levesque Laurent, Magnabal Yolande, Marmoiton Jean-Laurent, Michel Yannick, Peyre Olivier, Polo Céline, Terme Jonathan.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Aurélie Jasottes

**Objet** : Désignation des deux délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET)

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- **VU**, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDERANT** que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que « les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune de Vielmur sur Agout au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET).

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) :

- *Monsieur Alain Gayraud*
- *Monsieur Laurent Levesque*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 20 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Aurélie Jasottes

Le Maire,  
Alain Milhau

